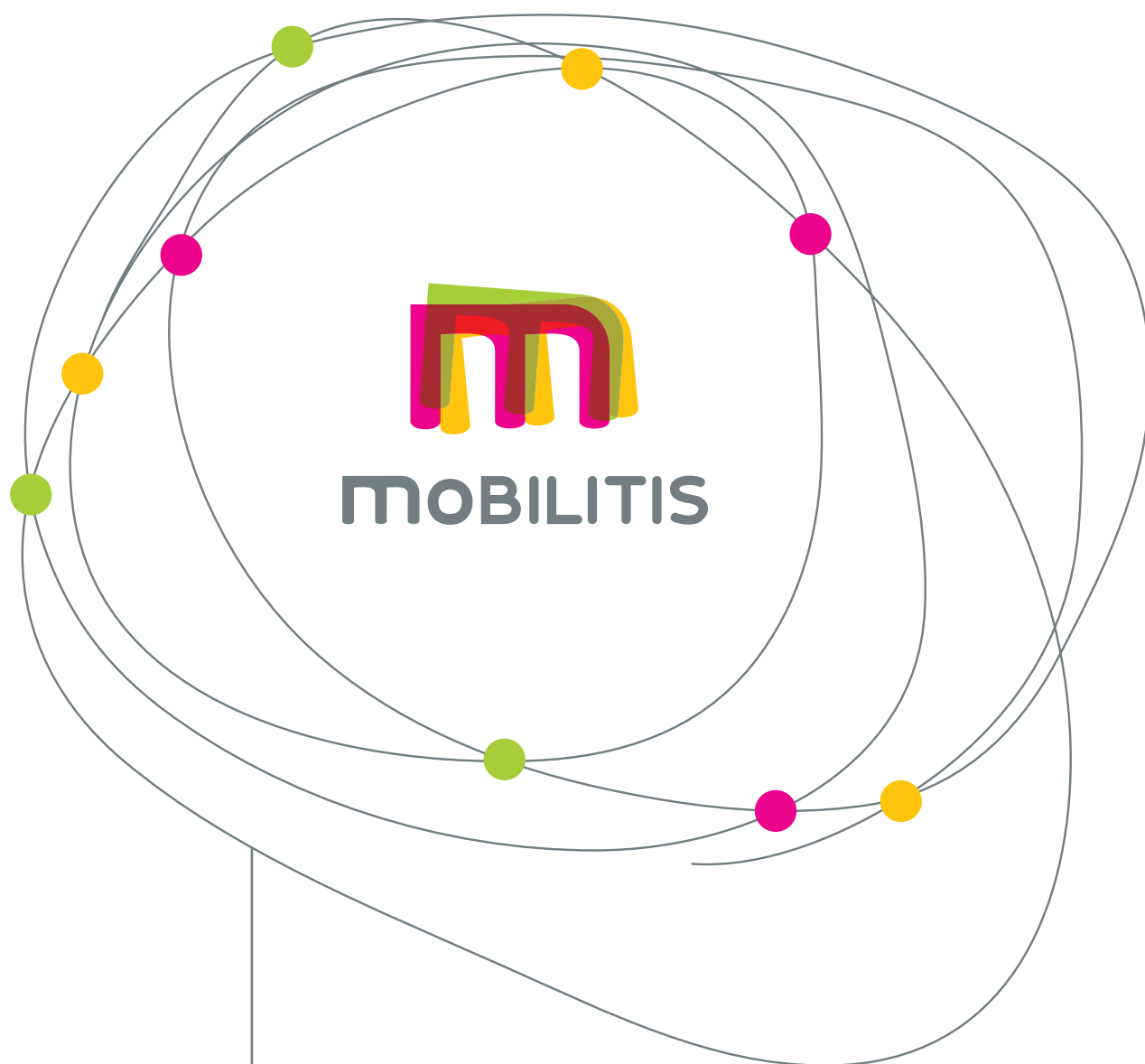




● **LES ENTREPRISES FRANÇAISES
ET LE COWORKING**

Perceptions, pratiques et attentes

Novembre 2011

A la demande de Mobilitis, l'institut Opinionway a mené une étude sur la perception, les pratiques et les perspectives du coworking en France.

Pour mener ses investigations, Opinionway a eu recours à différentes méthodologies :

- **Une recherche documentaire complétée d'entretiens d'experts** afin de dresser un état des lieux des conceptions et des pratiques du coworking en France et dans le monde,
- **Une étude quantitative auprès de 102 chefs d'entreprises françaises** afin de recueillir leur perception du coworking et leurs perspectives
- **Une étude quantitative auprès de 751 salariés** pour recueillir leur perception du coworking et tester leur adhésion

Note méthodologique :

L'enquête auprès de chefs d'entreprises a été réalisée par téléphone du 14 novembre au 18 novembre auprès de 102 chefs d'entreprises de plus de 50 salariés.

L'enquête auprès des salariés a été réalisée par Internet du 26 octobre au 7 novembre auprès d'un échantillon représentatif de 751 salariés sur les critères suivants : sexe, âge, statut, CSP et taille d'entreprise.

OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

• Un concept à l'origine pour les indépendants

Apparu en 2005 aux Etats-Unis, le concept de coworking a été développé pour la première fois par Brad Neuberg, développeur chez Google. Son idée ? Permettre aux travailleurs indépendants de rompre leur isolement et de trouver, grâce à un lieu ou un réseau, un espace de socialisation propre à l'entreprise. Le premier lieu de coworking, « The Hat Factory », ouvrit alors à San Francisco sous son impulsion. Le modèle s'est ensuite très vite exporté en Argentine, en Australie, et en Allemagne (pionnier en Europe en matière de coworking).

Le concept encourage l'échange et l'ouverture afin de recréer les conditions nécessaires à l'émergence d'idées. Son intérêt initialement résidait donc avant tout dans son offre de rencontres et plus concrètement dans la possibilité d'échanger des idées ou conseils et de bénéficier d'un brassage intergénérationnel, culturel et professionnel, etc.

Aujourd'hui, les espaces de coworking accueillent aussi bien les indépendants que les salariés. Une étude réalisée par Emergent Research sur le profil des coworkers aux Etats-Unis¹ révèle que seulement 44% des coworkers sont des travailleurs indépendants tandis que 55% des coworkers sont des salariés ou des chefs d'entreprise. Autre surprise : l'enquête montre également que 8% des coworkers travaillent pour une société de plus de 100 salariés.

• L'appropriation du concept par les entreprises

Selon une enquête réalisée en mai 2011² auprès de dirigeants d'entreprises du monde entier 62,5% des grandes entreprises interrogées ont déjà mis en œuvre de nouveaux principes d'organisation du travail.

On a vu apparaître depuis quelques années des concepts dérivés du coworking, adaptés à l'entreprise comme le corpworking. On parle de corpworking fermé lorsqu'il s'agit d'espaces internes à l'entreprise (Google, Yahoo...) et de corpworking ouvert quand ce sont des espaces collaboratifs ouverts, construits sur le modèle d'espaces de coworking mais également de showroom de la marque (exemple des ING cafés).

En France plusieurs entreprises ont déjà mis en place des initiatives apparentées au coworking et notamment :

- IBM France avec ses sites satellites en région parisienne
- France Télécom avec ses nombreux sites disposant d'espaces de travail partagés
- Accenture France avec son programme « MovingForward » visant à appliquer les codes du coworking au sein de leur siège pour en faire un endroit convivial et propice à la créativité et à l'émulation.

¹ : « Profiling coworkers in the United States »

² : Pour cette étude publiée en Mai 2011, Regus et Unwired ont interrogé plus de 600 dirigeants d'entreprises (senior business leaders) dans le monde entier. La majorité des répondants est représentée hors Grande-Bretagne avec une large répartition géographique (USA, Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie de l'Est, du Sud-Ouest, Océanie).

En conclusion,

Source potentielle d'économie, le coworking est plutôt perçu comme une avancée sociale possible. Salariés et chefs d'entreprise partagent une bonne opinion de ces espaces de travail partagé. Et les uns comme les autres accordent à ces espaces des bénéfices propres à fidéliser les collaborateurs.

Or confrontés aux nouveaux comportements des salariés, plus enclins à passer d'une entreprise à l'autre, les chefs d'entreprise en viennent à considérer la fidélisation de leurs collaborateurs comme un enjeu majeur.

En outre, l'objectif premier de l'espace de coworking réside dans l'émulation et la synergie qu'il génère. Les espaces de coworking mis en place jusque-là en témoignent.

Ainsi l'espace de coworking dispose d'atouts sérieux susceptibles de contribuer efficacement à relever les défis de demain. Cette façon de travailler ouvre de nouvelles voies dans un monde du travail connecté et de plus en plus dématérialisé, tout en préservant un facteur essentiel : l'humain.

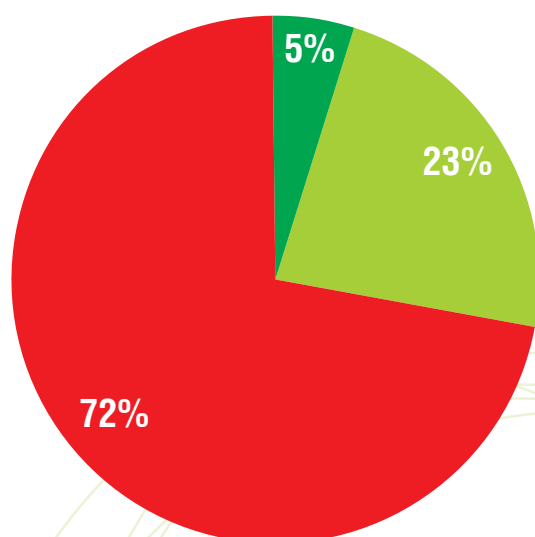
Pourtant les chefs d'entreprise sont encore rares à l'envisager pour leur entreprise invoquant en général une inadaptation du concept pour leur activité et en particulier des réticences de la part des salariés et des problématiques de management. Et, en effet, le coworking nécessitera de passer d'un management de proximité à un management nomade ou management 2.0.

Pour leur part les salariés, se prononçant pour eux-mêmes, sont près de la moitié à trouver le concept attractif et à avoir le sentiment qu'il serait adapté à leur métier.

Un décalage de perception qui démontre que le débat est à engager et ce d'autant plus que les enjeux latents sont forts.

• Un concept méconnu, peu mis en pratique...

(graphique 1)



Question aux chefs d'entreprise :
Connaissez-vous, même de manière très générale, le principe du coworking ?

- Oui, très précisément
- Oui, dans les grandes lignes
- Non, je ne sais pas ce que c'est

Toutefois, le concept de coworking est encore méconnu en France.

72% des chefs d'entreprise interrogés à l'occasion de cette enquête déclarent ne pas connaître le principe du coworking (graphique 1) et rares sont ceux qui sont en mesure de l'expliquer.

Paroles de chefs d'entreprise :

- « Il s'agit de faire partager certaines missions à un groupe d'employés »
- « C'est le fait de partager un espace de travail, cela permet de gagner de la place dans les locaux et de confronter la manière de travailler, de donner des coups de mains. »

En revanche, ceux qui le connaissent ont souvent déjà une expérience de ce mode de travail : 14% des chefs d'entreprise sondés indiquent avoir mis en place un tel espace de travail interne à l'entreprise. Ils sont 7% à avoir expérimenté un espace partagé avec d'autres.

• ... et peu envisagé pour les années à venir...

Seule une minorité de chefs d'entreprise envisagent pour leur entreprise la mise en place d'un tel espace de travail dans les années à venir : 19% envisagent le coworking intra-entreprise et 15% coworking inter-entreprise (graphique 2).

La majorité des chefs d'entreprise estiment en effet que leur activité n'est pas propice à ce type d'organisation.

Paroles de chefs d'entreprise :

- « Parce que nous sommes obligés d'être présents physiquement au même endroit. »
- « Nous devons voir nos collaborateurs chez nous »
- « On travaille avec des studios non déplaçables, nos équipements sont fixes »

(graphique 2)

Coworking Inter-entreprises



Coworking Intra-entreprises



Question aux chefs d'entreprise :

Envisagez-vous de mettre en place ce type d'espace de travail ?

- Oui, d'ici quelques années
- Oui, mais pas avant plusieurs années
- Non
- (NSP)

• ... mais qui bénéficie d'une bonne image

Pour autant, s'ils n'envisagent pas forcément la mise en place de ce type d'espace de travail, les chefs d'entreprise ont dans leur majorité une bonne opinion sur ce type d'espace de travail et notamment sur le coworking intra-entreprise, sans doute parce qu'il apparaît à leurs yeux moins contraignant : 68% disent avoir une bonne opinion du coworking intra-entreprise et 52% du coworking inter-entreprise.

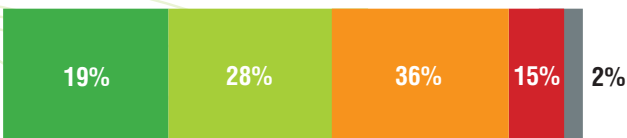
Question aux chefs d'entreprise :

Diriez-vous que dans les années à venir le fait que certains métiers ou certaines catégories de salariés ne soient pas rattachés à un poste fixe va : ... ?

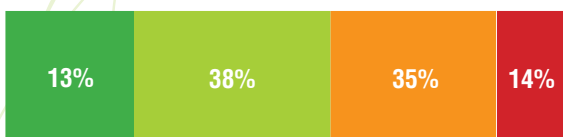
Devenir une nécessité pour optimiser l'organisation du travail



Permettre de réduire les coûts liés à l'immobilier des entreprises



Devenir une nécessité pour répondre aux nouvelles attentes sociétales



Se généraliser à l'ensemble des secteurs d'activité



■ Oui, tout à fait ■ Oui, plutôt ■ Non, pas vraiment ■ Non, pas du tout ■ (NSP)

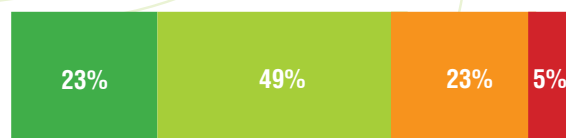
• Le coworking, une nécessité dans les années à venir...

Si les chefs d'entreprises ont globalement une bonne opinion du coworking, plus de la moitié ont également le sentiment que ces nouveaux modes d'organisation du travail et de l'espace deviendront indispensables dans les années à venir (graphique 3), indispensables à la fois pour optimiser l'organisation du travail (64%) mais également pour répondre aux nouvelles attentes sociétales (51%).

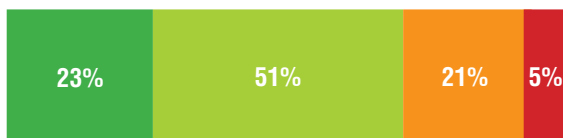
Question aux salariés :

Diriez-vous que le travail à distance pour certains métiers ou certaines catégories de salariés, va dans les années à venir : ... ?

Devenir une nécessité pour optimiser l'organisation du travail



Devenir une nécessité pour répondre aux aspirations des salariés



Se généraliser à l'ensemble des secteurs d'activité



■ Oui, tout à fait ■ Oui, plutôt ■ Non, pas vraiment ■ Non, pas du tout ■ (NSP)

Miroir salariés :

Ce sentiment est partagé de manière encore plus marquée par les salariés, qui jugent pour près des trois quarts d'entre eux que ce type d'organisation de l'espace va devenir une nécessité (graphique 4), notamment pour répondre à leurs aspirations (74%) et optimiser l'organisation du travail (72%).

• Et de nombreux bénéfices perçus

En outre, les chefs d'entreprise accordent au coworking avant tout des bénéfices en termes de confort et de flexibilité pour les collaborateurs (tableau 1). Ils y voient également une solution incontournable pour palier la hausse des coûts immobiliers et une attractivité accrue de l'image employeur.

Question aux chefs d'entreprise :

Parmi les bénéfices suivants de la mise en place de ces espaces de travail pour une entreprise, lesquels vous inciteraient le plus à l'envisager pour votre entreprise ?

Deux réponses possibles.

	Intra-entr.	Inter-entr.
Réduire les temps de trajet pour se rendre sur leur lieu de travail de vos salariés	48%	48%
Optimiser l'occupation des bureaux pour réduire les coûts immobiliers	43%	41%
Attirer et fidéliser les talents en leur proposant une flexibilité forte de	29%	25%
Favoriser la créativité et l'échange entre les salariés	27%	32%
Renforcer le sentiment d'appartenance des télé-travailleurs et des personnes les moins présentes sur le siège	21%	19%
Réduire le bilan carbone de l'entreprise	20%	23%

Miroir salariés :

Là encore, les salariés partagent le point de vue des chefs d'entreprise (tableau 2) en termes de bénéfices perçus. Plus particulièrement, on insistera sur le fait que pour plus d'un tiers des salariés, la mise en place d'espace de travail partagé est associée à une entreprise soucieuse du bien-être de ses salariés (39%).

Question aux chefs d'entreprise :

Parmi les bénéfices suivants de la mise en place de ces espaces de travail pour une entreprise, lesquels vous inciteraient le plus à l'envisager pour votre entreprise ?

Deux réponses possibles.

Gérer votre emploi du temps de manière plus autonome	68%
Etre plus proche de votre domicile ou de vos clients	54%
Travailler dans une entreprise qui se préoccupe de ses salariés	39%
Travailler dans une entreprise innovante	22%
Pouvoir échanger et partager votre expérience et vos connaissances	21%
Tisser des liens et enrichir votre réseau professionnel	13%
Non réponse	5%

• Des freins liés à des enjeux humains

Aussi le concept, dans l'absolu, recueille-t-il des avis très favorables. Mais alors quels sont les freins à son expansion et au recours à l'espace de coworking intra entreprise ?

Le principal obstacle à la mise en place de ce type de travail semble être l'adaptabilité de son entreprise et des différents métiers à ce type d'organisation.

Question aux chefs d'entreprise :

Parmi les freins suivants à la mise en place du coworking, pouvez-vous nous dire lesquels seraient les plus bloquants pour vous ? Deux réponses possibles.

	Intra-entr.
Des salariés réticents à avoir un poste de travail non attribué	48%
Une perte de contrôle des managers sur leurs équipes	45%
Un lien distendu à l'entreprise	33%
Avoir un accès limité aux informations de l'entreprise (serveurs,...)	25%
Les coûts supplémentaires associés à ce type d'espace (gestion, animation,...)	25%
Des outils de travail non dématérialisables	20%

Se posent également la question de l'évolution des relations humaines engendrée par ce type d'espace (tableau 3). Pour près de la moitié des chefs d'entreprise, les salariés sont attachés à leur poste de travail et seraient ainsi réticents à l'idée de partager un poste de travail. Ils estiment également que les managers y perdraient leur capacité de contrôle.

Miroir salariés :

Si les salariés doutent également de l'adaptabilité de leur métier à ce type d'organisation (41% estiment que ce type d'organisation est adapté à leur métier), dans le même temps, près d'un sur deux (48%) se déclarent attirés par ces espaces.

Ainsi le principal obstacle à la mise en place d'espaces de coworking, du moins pour le coworking intra-entreprise, semble être propre à la représentation que l'on se fait des résistances culturelles à ce changement.

• Le coworking, une réponse aux enjeux à venir

Pour les chefs d'entreprises, les enjeux auxquels les entreprises devront faire face demain (tableau 4) touchent avant tout à la fidélisation des collaborateurs (40%) et à la mise en place d'une atmosphère de travail propice à l'innovation (37%).

Si les modalités de mises en œuvre du coworking peuvent encore faire débat, ce type d'espace apparaît donc comme une réponse possible aux enjeux auxquels les entreprises devront faire face demain.

Question aux chefs d'entreprise :

Dans les années à venir, quels seront les principaux enjeux auxquels votre entreprise devra faire face ? Deux réponses possibles.

Fidéliser vos collaborateurs	40%
Favoriser l'innovation et la créativité pour être compétitif sur les marchés	37%
Adopter des mesures en faveur de l'environnement (réduction énergétique, etc.)	31%
Attirer de nouveaux talents	27%
Offrir une organisation du travail plus flexible (télétravail,...)	23%
Répondre aux attentes d'équilibre de vie de nouvelles générations	17%
Penser votre aménagement de l'espace afin d'optimiser vos coûts dont l'immobilier	13%



Un conseil en stratégie immobilière d'entreprise

Mobilitis accompagne tous les projets immobiliers d'entreprise.

- **Définir la solution immobilière adaptée à vos besoins**, achat ou location, regroupement d'implantation, déménagement ou restructuration
- **Trouver le bien immobilier correspondant**, recherche, comparatif des offres, transaction et négociation immobilière
- **Accompagner le changement dans toutes ses dimensions**, stratégiques, techniques et organisationnelles
- **Concevoir et aménager les espaces de travail**, organisation spatiale, architecture intérieure, recherche de mobilier, pilotage du chantier

Les experts métiers

Une équipe pluridisciplinaire, une vision globale et des interconnexions permanentes entre les disciplines. Une approche à la fois ouverte, créative et réaliste en amont, pour être applicable en aval.

Conseil et stratégie

Identifie l'ensemble des enjeux pour aider l'entreprise dans ses choix.

- Schéma directeur et aide à la décision
- Optimisation des coûts
- Programmation
- Transaction immobilière
- Accompagnement du changement et relations sociales

Conception et réalisation

Gère, réalise et suit le projet.

Architectes, ingénieurs, économistes de la construction, conseil en mobilier...

- Conception des plans (space planning)
- Réalisation des travaux (contractant général/maîtrise d'oeuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Aménagements de l'espace : architecture d'intérieur
- Pilotage du transfert
- Conseil en acquisition de mobilier, distribution et création de concept



MOBILITIS

4 rue Charras - 75009 Paris
Tel. : 01 53 63 38 00 - Fax : 01 53 63 38 01
contact@mobilitis.com - www.mobilitis.com

“opinionway

15, place de la République
75003 Paris
www.opinion-way.com